



Sagnes, narces, zones humides...

le bassin de l'Eyrieux passe à l'action !



Notre territoire compte près de 1800 ha de zones humides. Essentielles dans la gestion de la ressource en eau : filtration, épuration, régulation des débits des cours d'eau... elles sont aussi le lieu de vie de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. Pour qu'elles puissent remplir pleinement toutes ces fonctions, leur bon état doit être entretenu, préservé, restauré.

C'est pour cette raison, que depuis **juin 2015**, le Syndicat Mixte Eyrieux Clair (SMEC) et le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes (CEN RA) travaillent à la construction d'une stratégie pour la préservation de ces milieux si riches et importants, mais menacés.

L'ambition de cette démarche est de pouvoir aboutir à la définition d'actions qui tiennent compte de leurs usages et des différents acteurs concernés. Une large concertation a donc été menée pour recueillir leurs besoins et avis.



Une concertation en plusieurs étapes...



1 - Un 1^{er} temps d'écoute auprès d'acteurs déjà engagés dans la préservation des zones humides sur le territoire

Entre juillet et septembre 2015, 14 acteurs du bassin (8 élus, 4 agriculteurs et 2 agents territoriaux des plateaux de Saint Agrève et Vernoux, secteur Gerbier-Mézenc et Saint Pierreville) ont été rencontrés par le bureau d'études pour les interroger sur leur expérience. Certains témoignages ont été filmés. Les séquences ont ensuite été utilisées comme supports de débats lors des réunions territoriales.



2 - Un 2^{ème} temps consacré aux échanges entre acteurs par sous-territoire

Les 23 et 24 septembre 2015 se sont tenues **4 réunions territoriales** à l'échelle des sous-secteurs du bassin à :

- Saint-Pierreville
- Borée
- Châteauneuf de Vernoux
- Saint Agrève

Etaient invités à venir s'exprimer, l'ensemble des acteurs concernés par les zones humides : élus, techniciens, représentants agricoles, chasseurs, pêcheurs, forestiers, représentants associatifs, habitants...



**Au total, 42
acteurs ont
été entendus.**

Une 5^{ème} réunion a également été organisée permettant d'associer les citoyens du Comité Local de Développement (instance de concertation à l'échelle Centre Ardèche) afin de recueillir leur avis.



3 – Une journée technique pour approfondir certaines thématiques

Grâce aux premiers temps d'écoute, des enjeux et thématiques ont émergé, nécessitant un travail d'échanges complémentaires. Les acteurs du bassin se sont donc réunis à nouveau le 9 décembre 2015 pour **une journée d'ateliers**, destinée à préciser les modalités des actions qui constitueront le futur programme.

De ces travaux, sont ressortis **4 objectifs stratégiques validés le 10 mars 2016 par le comité de pilotage** de la démarche :

1. **Connaître et préserver l'intégrité des zones humides**
2. **Maîtriser et gérer les zones humides à enjeu**
3. **Communiquer et sensibiliser à l'enjeu de préservation des zones humides**
4. **Se coordonner pour agir efficacement ensemble**



Ces **objectifs stratégiques se déclinent en actions**. Toujours en collaboration avec les partenaires locaux, le SMEC et le CEN RA ont travaillé toute l'année 2016 à l'écriture de ce programme. Voici quelques exemples d'actions : améliorer l'inventaire et les connaissances, promouvoir des actions de gestion exemplaires, inciter à la réalisation de projets de préservation, de restauration, de valorisation et d'ouverture au public, sensibiliser les élus et les techniciens, communiquer auprès du grand public et des scolaires.

Une charte d'objectif engageant l'ensemble des partenaires dans une démarche de préservation



Elaborée en février 2016, cette charte marque la mobilisation de tous les acteurs et a pour vocation d'exprimer **un partenariat large, nécessaire à la préservation des zones humides** : élus, techniciens, agriculteurs, forestiers, acteurs du tourisme, habitants....

Conçue comme un document de communication destiné à bénéficier d'un **large écho sur le territoire**, cette charte présente les grandes lignes de la démarche et des actions projetées. **Plus de 20 structures ou collectivités** ont approuvé à ce jour la charte.

Les signataires potentiels consultés depuis le 2^{ème} semestre 2016, sont :

- Les collectivités (Syndicat de rivière, intercommunalités, PNR, communes...)
- Les acteurs socio-économiques (Chambre d'agriculture, ONF, CRPF...)
- Les acteurs associatifs (naturalistes, pêcheurs, chasseurs...)
- Les partenaires techniques, réglementaires et financiers (CEN, Services de l'Etat, Département, Région, Agence de l'eau...).

Une signature évènement réunissant l'ensemble des acteurs

Après une première consultation auprès des membres du comité de pilotage en mars 2016, la Charte a été envoyée pour avis et accord de signature en août 2016 à l'ensemble des signataires pressentis.

Un évènement sera organisé sur le bassin pour fêter **la signature de cette charte et le lancement du programme d'actions** de préservation des zones humides. Il aura lieu le

Mardi 27 juin 2017 à Chalencon.

A vos agendas !

Pour plus de renseignements :

- Syndicat Mixte Eyrieux Clair
Valérie Soulier-Charvillat
04.75.29.72.86
- Conservatoire d'Espaces Naturels
Rhône Alpes – Antenne Ardèche
04.75.36.30.59